



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (FFF)

Caribbean Football Union (CFU)

Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)

PROCES VERBAL RÉUNION PLENIERE DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2018/2019

Réunion plénière n° 9 du mercredi 9 Janvier 2019

Présidence : Samuel PÉREAU

Membres présents :

PRÉNOMS - NOMS	FONCTIONS	Présent	Absent	Excusé
Samuel PÉREAU	Président	■		
Georges DUQUESNAY	1 ^{er} Vice-Président	■		
Fred MIRAM MARTHE ROSE	2 ^{ème} Vice-Président			■
Lionel DESROSES	3 ^{ème} Vice-Président	■		
Jean-Claude VARRU	Secrétaire Général	■		
Alex ULLINDAH	Trésorier Général	■		
Maurice VICTOIRE	Secrétaire Général Adjoint			■
Maguy NATTES-CRATTER	Trésorier Général Adjoint	■		
Béatrix DELEM	Vice-Présidente	■		
Sophie LEGROS	Vice-Présidente			■
Raymond MARIE-JOSEPH	Vice-Président	■		
Stéphane CABRERA	Vice-Président	■		
Jean Luc MOSTOR	Vice-Président			■
Michel PLATON	Vice-Président			■
Régine GORON	Vice-Présidente	■		
Daniel VIGÉE	Vice-Président			■
Gaétan BASCOU	Vice-Président	■		
Jean PIERRE-LOUIS	Vice-Président			■
Pierrot NANDOR	Vice-Président	■		

Assistent à la réunion :

NOMS – PRÉNOMS	FONCTIONS
Dominique DANGLADES	Directeur Administratif et Financier (absent)
Jocelyn GERME	Conseiller Technique Régional (excusé)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 18h00, remercie les membres présents et déclare que le conseil de ligue, réuni en plénière, peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du Jour

1. *Entretien avec la Club Franciscain*
2. *Entretien avec les Présidents de Régionale 1*
3. *Décision Etoile engagement championnat U17 phase II*
4. *Mutés suite examen arbitrage*
5. *Questions diverses*



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (**CONCACAF**)

Traitement de l'ordre du Jour

1. Entretien avec la Club Franciscain

Le Conseil de Ligue s'entretient avec le Club Franciscain. Il s'agissait de faire un point sur les modifications de calendriers liées à la participation du Club à la CONCACAF Caribbean Club Shield du 5 au 15 avril 2019.

2. Entretien avec les Présidents de Régionale 1

Le conseil de ligue a réuni ce jour les président des clubs de Régionale 1.

Sont présents les Clubs ci-dessous :

- Club Colonial
- Club Franciscain
- US Robert
- RC Saint Joseph
- Golden Star
- Emulation
- Samaritaine
- Assaut
- Essor (Excusé)
- RC Lorrain (Excusé)

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- a) Présentation des modifications du calendrier de la fin de saison suite à la participation du Club Franciscain à la CONCACAF Caribbean Club Shield mais aussi à l'éventuelle qualification des Martininois à la Gold Cup dont le début de la compétition est fixé au 15 juin 2019. Le Vice-Président Georges DUQUESNAY a présenté ce point de l'ordre du jour.
- b) Présentation du projet global de promotion du Football : Le président Samuel PEREAU présente ce projet à l'ensemble des présidents de clubs présents. Le Cabinet EFINAD qui a préparé une note d'étude de faisabilité présente également aux présidents la synthèse de son étude.
- c) Un point est également fait sur :
 - a. Le Courrier expédié par la DNCG aux clubs de R1
 - b. Le Remboursement des frais d'arbitrages pour les Clubs
 - c. La dotation en équipement à l'attention de l'ensemble des clubs

3. Décision Etoile engagement championnat U17 phase II

Championnat U17 Phase II Clubs en infraction avec l'article 103 Bis.1 du Règlement Sportif LFM.

Le conseil de Ligue, réuni en plénière le mercredi 9 janvier 2019,

Jugeant en lieu et place de la commission de première instance, sur le fondement de l'article 13.6 des statuts de la LFM, Constate, à l'examen des pièces fournies par les services que les clubs de l'Etoile ne respectent pas dans la catégorie U17 les dispositions de l'article 103Bis.1 du Règlement Sportif LFM. « *Aucune équipe ne pourra être engagée dans un championnat U15, U 17 ou U 19, si, avant le début de la compétition, elle a moins de 8 licenciés.* »

Par ce motif :

Prononce le forfait général de l'équipe de l'Etoile et dit qu'elle ne pourra prendre part à la phase II du championnat U17 de la Ligue de Football de Martinique.



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (**CONCACAF**)

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 et l'annexe 5 des Règlements Généraux de la F.F.F

4. Complément de Mutés suite examen arbitrage

Situation du RC Rivière Pilote au regard du statut de l'arbitrage au titre de la saison 2018/2019

Suite à la décision du Conseil de Ligue d'accorder 2 mutés supplémentaires au titre de la saison 2018/2019 à tous les clubs qui étaient en infraction vis-à-vis du statut de l'arbitrage en fin de saison 2017/2018 qui ont présenté des candidats aux sessions de formation d'arbitres organisées par la LFM avant le 31 décembre 2018 et dont les candidats :

- ont validé la session d'examen,
- fait l'objet d'une demande de licence validée

Le conseil de ligue constate que le RC Rivière Pilote remplit les conditions ci-dessus. Sa situation sportive au titre de la saison 2018/2019 à compter du 9 janvier 2019 est la suivante :

- **Nombre de mutés au titre de la saison 2018/2019 à compter du 9 janvier 2019 : 6**

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport

5. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30

Le Président

Samuel PEREAU

Le Secrétaire Général

Jean Claude VARRU